

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 19 janvier 2016**

---

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS.

**Absents excusés** : Marc LABADIE, Bertrand MATHAT.

Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2015**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Avis sur schéma de mutualisation**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Approbation des rapports d'octobre 2015 et décembre 2015 de la CLETC**
- **Délibération – Convention SACPA (transports d'animaux)**
- **Délibération – Participations 2016 au repas des aînés**
- **Délibération vente de matériels**
- **Irrigation**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2015</b>
--

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

<b>2016-001 – AVIS SUR SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES</b>
--

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, la CdC du Sud Gironde a l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CdC et ceux de ses communes membres.

Une réflexion a été engagée en concertation avec les communes et a abouti à un projet de schéma de mutualisation qui leur a été adressé. Ce schéma ne constitue en rien un document figé mais doit servir de support pour approfondir les opportunités de mutualisation identifiées.

Le schéma doit être approuvé en respectant la procédure suivante :

- transmission pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. La délibération des conseils municipaux doivent être prises sous 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.
- approbation par délibération du conseil communautaire, suite à laquelle le schéma définitif est adressé à chaque conseil municipal.

Chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire de la CdC, le Président de la CdC sera tenu de présenter au conseil communautaire l'état d'avancement du schéma.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à rendre son avis sur le schéma de mutualisation de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation de services.

***2016-002 – APPROBATION DU RAPPORT D'OCTOBRE 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (CLETC)***

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 15 octobre 2015,

Vu le rapport d'octobre 2015 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'octobre 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

- Montant de l'attribution de compensation de la commune de Castillon de Castets
- Évaluation financière du transfert de l'école de musique de St Symphorien à la CdC au 1er septembre 2015
- Évaluation financière de la restitution aux communes de l'ex-CdC du Pays de Langon de la charge du transport des scolaires vers la piscine couverte Spadium
- Évaluation financière du transfert à la CdC de l'adhésion à la mission locale du Sud Gironde pour les communes de l'ex-CdC du Pays de Langon
- Dépenses d'urbanisme supportées par la CdC pour le compte des communes

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC d'octobre 2015 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

***2016-003 – APPROBATION DU RAPPORT DECEMBRE 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (CLETC)***

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 7 décembre 2015,

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2016

Vu le rapport de décembre 2015 de la CLETC en découlant,

Étant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de décembre 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

- Évaluation financière de la restitution de la compétence Voirie aux communes des ex-CdC du Canton de Villandraut et du Pays Paroupian ainsi qu'à la commune de Castillon de Castets.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLETC de décembre 2015 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

***2016-004 – CONVENTION SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL)***

Afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publique et pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux errants et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, le Maire présente la convention de renouvellement de la S.A.C.P.A. (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) au Conseil Municipal. Il rappelle les grandes lignes de la convention et les tâches que la SACPA s'engage à réaliser pour la commune, à savoir :

- la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux.
- la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés,
- l'enlèvement des animaux morts et conduite au centre d'équarrissage,
- la conduite des animaux à la fourrière légale.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et les prix des prestations, autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions d'intervention de la SACPA.

***2016-005 – REPAS DES AÎNÉS - PARTICIPATIONS 2016***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 23,00 € pour les adultes et 8,50 € pour les enfants, fixe les participations au repas comme suit :

- gratuité pour les personnes de plus de 60 ans ainsi que pour le personnel communal

- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille, soit :
  - 11,50 € le repas adulte
  - 4,25 € le repas enfant
  
- prix du repas pour les moins de 60 ans :
  - 23,00 € le repas adulte
  - 8,50 € le repas enfant.

<b>VENTE DE MATERIELS</b>
---------------------------

Le Maire rappelle le matériel à vendre, à savoir :

- conteneurs poubelle
- tables et tréteaux
- volets bois fenêtres
- volets bois portes
- volets coulissants
- porte bois
- porte d'entrée vitrée
- meuble de cuisine avec plaque électrique
- WC
- cumulus

Il présente ensuite les demandes reçues en mairie :

- Conteneurs poubelle :
  - L980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210 – 40 € : Arnaud GARBAY
  - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200 – 40 € : Francis DARTEYRE
  - L1000 x P 1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200 – 40 € : Francis DARTEYRE
  - L1100 x P990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175 – 40 € : Jean-Michel VIDAL
  - L1600 x P 1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 – 50,00 € : Pierre DIENER
    - les demandes sont acceptées à l'unanimité
  
- 10 tables bois - 17 tréteaux pliants – 50 € le lot :
  - Arnaud GARBAY pour le lot
  - M. LETRAUT (Bieujac) pour le lot
  - Nathalie SAINT-MARC pour 3 tables et des tréteaux
    - la demande d'Arnaud GARBAY est acceptée 8 voix pour – 1 abstention de Christopher LATAPY
  
- Porte d'entrée vitrée 910 x 2095 – 10 € : M. LETRAUT (Bieujac)
  - la demande est acceptée
  
- Meuble de cuisine avec plaque électrique L1085 x P675 x H90 – 20 € : Florence BARON
  - la demande est acceptée
  
- 2 WC – 10 € pièce :
  - M. LETRAUT (Bieujac)
  - Jean-Pierre DELMAS
    - la demande de Jean-Pierre DELMAS est acceptée à l'unanimité, la priorité étant donnée à la personne de la commune

- 1 cumulus – 50 € en l'état : M. LETRAUT (Bieujac)
  - la demande est acceptée.

## **IRRIGATION**

Arnaud GARBAY fait part de la rencontre qui a été organisée en mairie avec le Maire, Jean-Claude COURREGES, Président du SMAH et Ernest BERTO, membre du bureau de SMAH, pour discuter du projet de raccordement des deux stations d'irrigation.

Il a été demandé au SMAH de contracter l'emprunt relatif à ces travaux, à charge pour la commune de Saint Loubert de payer l'eau consommée et la part d'emprunt annuelle. La TVA serait ainsi récupérée par le SMAH et ce projet pourrait être intégré dans leur programme de travaux qui peut bénéficier de 60 % de subvention. Cette opération pourrait être inscrite au budget 2017. Si la demande de subvention était acceptée, aucun emprunt ne serait souscrit, la commune paierait alors la part d'investissement restante.

Il rappelle le montant des travaux de ce raccordement qui s'élève à la somme de 43 995,89 € HT et le détail des postes de terrassements et de liaison.

Il présente ensuite une étude budgétaire selon le tarif de facturation d'eau que ferait le SMAH. Actuellement le SMAH facture l'eau à ses adhérents 0,11 € HT le m<sup>3</sup> et il propose de facturer l'eau à Saint Loubert 0,14 € HT le m<sup>3</sup>. Une négociation du tarif est en cours, sachant que l'eau est vendue 0,13 € HT par la commune à ce jour.

Afin d'éviter les écarts trop importants de facturation, m<sup>3</sup> sortie station et m<sup>3</sup> consommations agriculteurs et particuliers, il faudrait envisager de mettre des compteurs neufs à la sortie des bornes les plus sollicitées.

Le Maire reprendra contact avec le président du SMAH et le bureau d'études. Il rappelle que le prix de l'eau facturé par Saint Loubert aux agriculteurs sera maintenu, à savoir 0,13 € HT le m<sup>3</sup>.

## **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

- **Comité des fêtes** : Christopher LATAPY fait part de l'assemblée générale du 16 janvier dernier et présente le nouveau bureau : Valérie GERAUD, présidente et Aurélie LATAPY, trésorière. Il présente ensuite les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre à venir.
- **Association de sauvegarde et de restauration de l'église** : Christopher LATAPY présente le bilan financier de l'association. Une demande de subvention sera présentée au Conseil municipal pour l'achat de matériel de nettoyage.
- **SISS** : Richard MANO fait le compte-rendu de la réunion du mois de décembre 2015, il présente les divers achats réalisés. Désormais, l'entretien de l'ensemble du parc des véhicules de la Communauté de communes du Sud Gironde est réalisé par le mécanicien du syndicat pour une facturation de 50 € de l'heure. Le règlement intérieur du syndicat a été revu. La situation du syndicat semble s'améliorer du fait d'une gestion rigoureuse.
- **SMAH** : Arnaud GARBAY fait part de l'embauche d'un technicien "rivières" qui va s'occuper du projet Natura 2000 pour le syndicat et qui sera mutualisé avec la Communauté de communes des Coteaux macariens et du Bazadais. Il fait le point des travaux d'entretien à venir dans les stations d'irrigation.

- **SICTOM** : le Maire distribue à chaque conseiller pour information les divers tarifs pratiqué par le syndicat pour la collecte des ordures ménagères.
- **CdC – Commission culture** : Pierre DIENER présente le point financier de l'école de musique, le déficit est moins important en 2015 qu'en 2014. Le projet d'implantation de la médiathèque dans l'immeuble Bodin au centre-ville de Langon est à l'étude.
- **CdC – Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2015.
- **Conseil Départemental** : Pierre DIENER présente les grands thèmes abordés lors de la réunion annuelle présentant les orientations et les priorités du Conseil Départemental de la Gironde pour l'année 2016.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **USSGETOM** : le Maire fait part de sa rencontre avec Madame Guerineau pour la détermination du nouvel emplacement des conteneurs du point d'apport volontaire aux abords de la salle des fêtes. La dalle de béton à la charge du syndicat sera positionnée dans le prolongement de l'angle de la salle des fêtes vers les noisetiers. Les conteneurs seront remplacés par des colonnes de tri avec accès PMR qui seront encadrées par une palissade bois. Les travaux pourraient être réalisés en juillet 2016.
- **Parking salle des fêtes** : le Maire fait part de la demande de devis aux entreprises LAULAN, MALANDIT, STPF et CHATAIGNÉ.
- **Menuiseries salle des fêtes** : le Maire présente le devis de Monsieur Philippe DARTEYRE pour la réparation de la porte d'entrée de la salle des fêtes et les bas des fenêtres qui ont été endommagés par les corbeaux. Le devis s'élève à la somme de 418,84 €. Arnaud GARBAY signale qu'il serait nécessaire de faire redresser les gouttières à l'arrière de la salle et mettre des protections pour les balles de pala. Le Maire signale qu'il a fait mettre un panneau à l'attention des utilisateurs du fronton, mais sans effet à ce jour. Un devis sera demandé à Monsieur Vincent LABREZE. Les fenêtres devront être lasurées du côté Ouest.
- **Cabine téléphonique** : le Maire fait part du courrier d'Orange qui l'informe de la dépose de la cabine téléphonique.
- **Nuits atypiques** : le Maire fait part d'une demande de subvention concernant un projet de publication d'un ouvrage sur la "toponymie gasconne du Bazadais – Ce que les noms de lieux veulent dire" qui explique la signification des noms de lieux des 84 communes des anciens cantons de Langon, Auros, Grignols, Bazas, Captieux, Villandraut, Saint-Symphorien et Podensac. La participation est fixée entre 300 € et 1 000 €. Le Conseil Municipal, après discussion, regrette qu'une subvention plancher soit imposée et ne souhaite pas participer à cette publication, à l'unanimité.
- **Radio ARL** : le Maire fait part de la réception de leurs tarifs pour des communiqués. Le Conseil municipal ne donne pas suite.
- **Phrygane langonnaise** : le Maire fait part des remerciements de l'association quant au versement de la subvention.
- **Course cycliste – Tour de la CdC du Sud Gironde** : la course cycliste aura lieu le 5 mars 2016.

***CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

Les dates des prochaines réunions sont fixées au mardi 1<sup>er</sup> mars et 8 avril 2016 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.